



PROCES VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2026

Sous la présidence de Madame KASPAR COTRUI Angèle

Membres présents :

KASPAR COTRUI Angèle, BOYER Betty, CRUZ Joao, DEMOL Christophe, GROSSE Benjamin, LEZER Julien, PELLANDA Mikaela.

Membres absents excusés :

CALLISTER Louise donne procuration à KASPAR COTRUI Angèle
ROBERT Catherine donne procuration à PELLANDA Mikaela
GRYCAN GERARD Solweig
BROUILLET Thomas

Secrétaire de séance : GROSSE Benjamin

La séance a été ouverte à 19h00 et levée à 19h43

Décisions prises sur délégation du conseil municipal au maire

Madame le maire détaille les décisions du maire prises et les devis signés depuis le précédent conseil municipal.

Ajout de point

Sur proposition du maire, il est ajouté le point suivant, que l'ensemble des membres du conseil municipal présents acceptent :

- Plan de prévention des risques miniers (PPRM)



Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Madame le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 1 voix contre et 8 voix pour :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Feux de signalisation

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal a approuvé le projet de mise en sécurisation du village par la mise en place de panneaux et marquage au sol. Elle précise qu'il serait peut-être nécessaire de remettre en fonction les feux de signalisation afin de réduire la vitesse lors de la traversée de Rochonvillers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2027
- Autorise le maire à solliciter une aide auprès du Département au titre du dispositif AMISSUR et compléter ainsi le dossier déjà déposé.
- Autorise le maire à demander toute subvention afférente à ce projet et à signer tous documents utiles liés au projet.

Fermages 2026

Vu l'arrêté du 11 août 2026 constatant pour 2026 l'indice national des fermages et notifiant cette variation de + 3.23 % par rapport à 2025.

Vu la délibération du 9 avril 1988 concernant la parcelle n° 44,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, le prix des locations de terrains communaux comme suit :



Fermage 2025 = 170.98 €
Fermage 2026 = 170.98 + 3.23 % = 176.51 €
Charges locatives 2026 = 12.12 €
Prix de location = 176.50 + 12.12 = 188.63 €
Prix de la parcelle n° 44 = 199.76 X 60% = 113.18 €

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport de la phase de consultation, le règlement et le plan de zonage concernant la révision du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable.

Pour extrait conforme

Rochonvillers, le 6 octobre 2026

Mme KASPAR COTRUPPI Angèle
Maire

Secrétaire de séance
M GROSSE Benjamin



